

CONSEIL MUNICIPAL

## «Histoires d'Os» au Musée de Saint-Imier Réouverture et prolongation de l'exposition

Momentanément fermé en raison de la pandémie, le Musée de Saint-Imier rouvrira temporairement ses portes à partir du 20 mai. L'exposition actuelle sera prolongée jusqu'au 20 septembre.



*Des ossements mis au jour lors d'explorations spéléologiques dans les grottes du Jura, à l'image de cet ours brun (ursus arctos, gouffre du Narcoléptique, photo R. Wenger), sont présentés dans le cadre de l'exposition.*

Abruptement interrompues par le coronavirus, les «Histoires d'Os» du Musée de Saint-Imier reprennent le 20 mai selon l'horaire habituel, soit les mercredis, samedis et dimanche de 14 à 18 heures. Des visites sont également possibles sur demande. Initialement prévue jusqu'au 5 juillet, l'exposition fermera finalement le 20 septembre. L'entrée est gratuite, les dons sont les bienvenus.

Un plan de protection destiné aux visiteurs et au personnel a été mis en place. Il peut être consulté sur le site internet [www.musee-de-saint-imier.ch](http://www.musee-de-saint-imier.ch). Le public est invité à en prendre connaissance avant sa visite.

En raison de sa configuration, l'institution ne pourra accueillir que trois personnes à la fois. Ses responsables feront néanmoins preuve d'une certaine souplesse pour des personnes vivant sous le même toit. Afin d'éviter une trop grande affluence, le public est invité à contacter le Musée avant sa venue au 032 941 14 54.

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de médiation culturelle – visites guidées, ateliers pour les enfants, conférences, visites hors les murs, Nuit et Journée internationale des musées – sont par contre annulées.

## Bibliothèque et ludothèque également rouvertes

# Horaire spécial pour les personnes vulnérables

**La bibliothèque régionale et la ludothèque de Saint-Imier rouvrent leurs portes ce mercredi après-midi 13 mai. Une procédure spéciale a été mise en place pour accueillir les visiteurs en toute sécurité.**

L'horaire de la ludothèque reste inchangé par rapport à la situation d'avant le coronavirus. Depuis cette semaine, elle est à nouveau ouverte chaque mercredi et vendredi après-midi, de 15h00 à 18h00.

Pour ce qui est de la bibliothèque régionale, des horaires spéciaux ont été aménagés pour répondre à la situation particulière liée à la pandémie. Ainsi, les personnes vulnérables, et elles seules, sont reçues le jeudi et le vendredi matin, de 09h00 à 11h00. Les après-midis du mercredi, du jeudi et du vendredi, de 14h00 à 18h00, sont réservés aux enfants, adolescents et adultes.

Une procédure spéciale a été mise en place pour que les directives de l'Office fédéral de la santé publique puissent être respectées. Il est notamment demandé aux publics de la bibliothèque et de la ludothèque de prendre place dans la file d'attente prévue à l'extérieur du bâtiment en respectant la distance de deux mètres entre chaque individu. La même mesure vaut également à l'intérieur.

### **Possibilité de choisir les livres à l'avance**

Concernant plus spécifiquement la bibliothèque, elle ne reçoit temporairement plus de groupe ou de famille. La visite se fait individuellement. Un enfant peut par contre être accompagné d'un adulte. Les locaux n'accueillent que cinq personnes à la fois.

Pour accélérer la visite et garantir un tournus plus rapide, il est possible de choisir ses livres à l'avance via le catalogue de la bibliothèque (<http://62.2.219.246/French/Main.htm>) ou son compte Instagram (<https://www.instagram.com/bibliothequedesainti/>). A noter encore qu'il n'est pas possible d'emprunter plus de cinq documents à la fois.

### **Livraisons à domicile**

Sur demande et dans la capacité de leurs possibilités, les bibliothécaires proposent par ailleurs des livraisons à domicile par lots de cinq livres. Ceux-ci auront préalablement été choisis sur catalogue ou via Instagram (voir ci-dessus).

Les commandes sont à passer par voie électronique ([bibliotheque@saint-imier.ch](mailto:bibliotheque@saint-imier.ch)) ou par téléphone (032 941 51 41) aux heures d'ouverture de l'institution culturelle.

# Travaux sur le réseau d'eau

**Plusieurs chantiers des Services techniques concernant le réseau d'eau potable arrivent à leur terme.**

C'est tout d'abord le renouvellement de la conduite présente dans le secteur est de la Rue de la Fourchaux qui est arrivé à son terme ces derniers jours. Près de 200 mètres de tuyaux ont été remplacés. Les travaux de réfection du tapis sont en cours et devraient être terminés après l'Ascension.

Les travaux de mise en place de la conduite de transport qui permettra d'alimenter le réservoir du Syndicat d'alimentation en eau Courtelary – Cormoret sont également sur le point de s'achever. Le raccordement sur les conduites reliant la source de la Raisetette aux réservoirs de Saint-Imier a été réalisé ces derniers jours. Selon le programme de mise en service, la nouvelle alimentation sera opérationnelle autours du 20 juin prochain.

Enfin, la pose d'une nouvelle conduite entre Saint-Imier et Sonvilier est également terminée. Les opérations de mise en service ont eu lieu le 13 mai dernier. Grace à cette liaison, le quartier nord de Sonvilier sera alimenté par l'eau du puits de Sauges, en attendant que tous les habitants en profitent dans un deuxième temps.

Toutes ces opérations effectuées sur les différents réseaux ont eu pour conséquence l'entrée d'air dans les conduites de distribution. Si un tel phénomène n'a aucun impact sur la qualité de l'eau potable, il a parfois comme conséquence la création «d'eau blanche».

L'eau du robinet qui contient de l'air semble trouble, mais après quelques secondes et un dégazage naturel, elle retrouve sa transparence habituelle. Les analyses bactériologiques réalisées le 12 mai ont du reste confirmé le respect des normes de potabilité dans l'ensemble du réseau de distribution.



*Près de 200 mètres de tuyaux ont été remplacés à la Rue de la Fourchaux.*



## Dépôt des sacs poubelle sur la voie publique

# **Impérativement à 07h00 le jour du ramassage!**

Crise du coronavirus oblige, l'horaire de ramassage des sacs poubelle a parfois fluctué par rapport aux habitudes. Avec le retour à la normale, il est une fois encore rappelé que les sacs officiels jaunes doivent être déposés sur le trottoir à 07h00 le matin même de la tournée.

Il n'est pas possible de les déposer sur la voie publique la veille ou un autre jour de la semaine. Il s'agit ainsi d'éviter qu'ils soient éventrés par des renards, fouines et autres corneilles ou qu'ils éclatent sous les coups de pied de noctambules.

Certains n'ayant toujours pas saisi le message, il convient également de rappeler que le dépôt sauvage d'ordures sur la voie publique (sacs noirs, sacs officiels en dehors des jours de ramassage, objets et déchets divers) est strictement interdit. Les contrevenants s'exposent à des amendes qui peuvent atteindre plusieurs centaines de francs, voire au-delà.

La qualité de vie de l'ensemble de la communauté dépend du respect par chaque individu des règles élémentaires de comportement. Le Conseil municipal remercie par avance chacune et chacun des efforts auxquels il consent pour garder notre ville propre.

## Déchets verts

# **Tournées des 14 et 28 mai maintenues**

Une erreur s'est glissée dans le « Mémo déchets 2020 » distribué en début d'année dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Les deux tournées des déchets verts des jeudis 14 et 28 mai n'y figurent pas. Il s'agit bien entendu d'un oubli.

Dès potron-minet, l'équipe des travaux publics s'attellera ces jours-là au ramassage des déchets organiques compostables, comme à l'accoutumée.

## **Ramassage du papier ce samedi**

Ce samedi 16 mai en matinée, les juniors du Team Erguël sillonneront les rues de Saint-Imier pour le traditionnel ramassage du vieux papier. Il est rappelé que journaux, magazines, illustrés et prospectus doivent être déposés au bord de la route en paquets ficelés.

## En balade avec son chien

# **Dans le respect de la faune**

**Pendant la nidification et la mise bas des animaux sauvages, les propriétaires de chiens doivent se montrer vigilants. L'usage de la laisse est vivement recommandé.**

A cette période de l'année, les animaux sauvages sont particulièrement sensibles aux dérangements. Dès lors, au printemps et en été, les chiens laissés sans surveillance représentent à la fois une source de perturbation et un risque pour la faune.

La Police administrative précise que pour la sécurité des animaux sauvages, les chiens doivent continuellement être sous surveillance. S'ils doivent impérativement être tenus en

laisse dans les réserves naturelles et dans les pâturages où séjourne le bétail, il est plus généralement préférable de les garder attachés en promenade.

Il est par ailleurs rappelé que les déjections peuvent transmettre une maladie parasitaire qui provoque des avortements chez les bovins. Elles peuvent également provoquer des paralysies chez les veaux et entraîner leur mort. Quiconque promène un chien doit par conséquent en éliminer les excréments.

(cm)

Saint-Imier, le 13 mai 2020